

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire d'une parcelle propriété de la Métropole de Lyon située rue Mermet, à Tassin-la-Demi-Lune.

1. Organisme public propriétaire :

Métropole de Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

2. Objet du présent avis :

Conformément au respect des principes et garanties d'impartialité et de transparence, la Métropole de Lyon publie le présent appel à manifestation d'intérêt afin d'informer sur la mise à disposition d'une maison, localisée à Tassin-la-Demi-Lune, pour une durée de 5 ans dans le cadre de sa politique d'urbanisme temporaire et de ses orientations en matière de protection de l'enfance. Cet avis vise à recueillir l'intérêt des associations préalablement à la délivrance du titre d'occupation temporaire.

3. Description des lieux concernés :

La parcelle visée, cadastrée AO150, est située 1, rue François Mermet 69160 Tassin la demi-lune d'une surface totale de 626 m2.



4. Activité envisagée :

La Métropole de Lyon envisage la mise à disposition de cette villa pour un projet de création d'un lieu de vie et d'accueil à destination de mineurs (garçons et filles), âgés de 10 à 18 ans, et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de la Métropole de Lyon.

Cette mise à disposition doit permettre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire métropolitain par la création de petits unités adaptées à l'accueil de jeunes à problématiques multiples, au regard des besoins identifiés.

Le projet éducatif déposé par le candidat devra assurer l'accompagnement et l'hébergement de six mineurs, particulièrement vulnérables nécessitant une prise en charge personnalisée. Sont également visés des mineurs ayant épuisé de nombreuses autres solutions de placement. La structure sera en capacité de mettre en œuvre un accueil rapide pour des mineurs en situation de rupture avec le lieu de placement initial.

L'organisation et le fonctionnement du service permettront un accueil inconditionnel des jeunes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et 365 jours dans l'année.

Le candidat retenu se verra délivrer une autorisation de création d'un lieu de vie et d'accueil expérimental pour une durée de 5 ans par le Président de la Métropole de Lyon.

Le budget annuel alloué à cette structure par l'autorité d'habilitation et de financement, pour un total de 6 places d'accompagnement et d'hébergement, ne pourra excéder 500 000 €.

5. Caractéristiques du lot

La maison d'une superficie d'environ 200 m² est composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Par niveau, on trouve les pièces suivantes :

- *Au rez-de-chaussée* : un hall d'entrée, un double salon, une salle à manger, une cuisine équipée de meubles de rangement, d'éléments d'électroménager à changer comme une plaque de cuisson au gaz de ville, un wc.
- *Au 1^{er} étage* : 1 dégagement, 4 chambres dont 2 qui partagent une salle d'eau, une salle de bain rénovée, un dressing et un wc.
- *Au 2^{ème} étage en sous-pente* : 1 dégagement, 1 chambre avec une douche et lavabo (possibilité d'installer un WC) et 2 grandes pièces séparées en deux lots chacune aménageables en chambre (contrainte : présence de petit vélux)
- *Au sous-sol*, 1 dégagement et 3 caves. Présence de la chaudière gaz de ville (cave 3).

Tous les sanitaires sont en état de fonctionnement. Les vitres sont en simple vitrage et les menuiseries sont à rafraichir.

Une chaudière (en cave 3) assure le chauffage au gaz de ville. Une intervention est nécessaire sur la vanne de gaz et sera à la charge du gestionnaire. La remise en fonction sur la chaudière sera à la charge des services de la Métropole et inscrit dans la COT. L'utilisation du gaz de ville est proscrite pour la cuisson.

La structure est mise à disposition aux normes de sécurité (contrôle des fluides, de la structure, etc.) Le gestionnaire devra prévoir des travaux d'embellissement intérieurs, et devra prendre à sa charge l'aménagement de toutes les pièces. Les travaux de gros œuvre sont interdits comme les travaux sur façade.

La maison se trouve sur un terrain clos (2 portails piéton, 1 portail véhicule) qui permet le stationnement de 2 véhicules et des aménagements de jardin. Une annexe a été sécurisée, condamnée et ne fait pas partie de la mise à disposition.

Les plans sont annexés au présent appel à manifestation d'intérêt.

6. Mesures relatives à la sécurité du bâtiment

En raison de la configuration du bâti (Absence d'encloisonnement et de désenfumage des escaliers, locaux à risque (buanderie, chaufferie, cuisine et réserve) non isolés, absence de porte coupe-feu). Des aménagements de sécurité domestiques seront obligatoires hors ERP (détecteurs de fumée, extincteurs, plan d'évacuation, affichage des numéros d'urgence).

7. Caractéristiques principales de la future convention et redevance d'occupation :

Une convention d'occupation temporaire sera conclue pour une durée de cinq ans, pour une mise à disposition à titre gratuit.

La maintenance, les contrôles réglementaires, les fluides (eau, gaz, électricité) seront à prendre en charge par le preneur, dont notamment :

- l'entretien des espaces verts en périphérie de la maison ;
- l'entretien de la chaudière gaz ;
- l'entretien des équipements techniques et les contrôles réglementaires.

8. Remise des manifestations d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt, celle-ci peut être adressée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant le 12 juin 2024 inclus (lettre recommandée avec avis de réception – le cachet de la poste faisant foi) :

Direction de la Prévention et de la Protection de l'enfance

Métropole de Lyon

Clémentine BUTZBACH – Directrice adjointe

20, rue du Lac – CS 33569

69505 Lyon cedex 03

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (projet éducatif, tableau des effectifs, budget prévisionnel, calendrier de déploiement) ;
- le calendrier de recrutement du personnel.

9. Date limite de remise des manifestations d'intérêt :

Les manifestations d'intérêt seront envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 31 mai 2024, cachet de la poste faisant foi.

10. Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper la villa située au 1-3 rue Mermet à Tassin-la-Demi-Lune, la Métropole de Lyon étudiera les candidatures sur la base des critères suivants :

- Adéquation du projet du candidat à l'accueil en collectif ;
- Délais prévus pour le recrutement du personnel ;
- Date d'ouverture de la structure ;
- Conformité du budget.

ANNEXES









